



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>43697</b>	De <b>M. Jean-Louis Thiériot</b> ( Les Républicains - Seine-et-Marne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transports		<b>Ministère attributaire</b> > Transition écologique et cohésion des territoires
<b>Rubrique</b> > voirie	<b>Tête d'analyse</b> > Péages dans les zones périurbaines	<b>Analyse</b> > Péages dans les zones périurbaines.
Question publiée au JO le : <b>18/01/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jean-Louis Thiériot attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur l'encombrement des voies départementales ou nationales en parallèle desquelles existent des autoroutes soumises à péages. Ainsi, dans les communes du Châtelet-en-Brie et de Sivry-Courty en Seine-et-Marne, des poids lourds et véhicules en transit n'utilisent pas l'autoroute A5 parallèle à la D605 traversant ces communes, du fait du coût des péages. La création d'un contournement aurait un coût financier extrêmement élevé et aboutirait à la destruction de terres agricoles, alors même que les infrastructures existent. M. le député alerte M. le ministre sur le caractère intenable de la situation pour les communes concernées et leurs habitants et le prie de bien vouloir lui préciser quelle solution peut être adoptée pour mettre un terme à cette situation aberrante afin d'ouvrir plus largement l'usage de l'autoroute. Il lui demande quelles solutions pourraient s'offrir aux collectivités pour obtenir une renégociation des contrats de concession de l'État afin de supprimer ou de réduire les péages dans les zones périurbaines.